

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC CÔTE-DE-BEAUPRÉ
MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL**

Boischatel, le 4 décembre 2023

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de Boischatel, tenue le 4^e jour du mois de décembre 2023, 20 h à l'Hôtel de ville.

Sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur le maire Benoit Bouchard, mesdames les conseillères Lynne Colquhoun, Marie-Pierre Labelle et Martine Giroux, messieurs les conseillers Daniel Morin et Jean-François Paradis. Est absent monsieur le conseiller Vincent Guillot. Le directeur général, la directrice générale adjointe et greffière-trésorière ainsi que le greffier-trésorier adjoint sont également présents.

Après un court moment de silence, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Moment de silence
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux du 6 et du 20 novembre 2023
4. Adoption du paiement des dépenses du mois de novembre 2023
5. Période de questions:
 - 5.1 Membres du conseil
 - 5.2 Public

ADMINISTRATION

6. Adoption du calendrier des séances du conseil municipal 2024
7. Adoption du Règlement 2023-1171 *sur les opérations de déneigement d'un chemin public avec une souffleuse à neige d'une masse nette de plus de 900 kilogrammes (kg)*
8. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2023-1172 *modifiant le Règlement numéro 2017-1035 ayant pour objet d'établir la tarification de différents services municipaux*
9. Octroi de contrat – Services de communications
10. Autorisation de signatures – Nouvelle entente intermunicipale concernant la fourniture de services en matière de disposition de certaines matières résiduelles dans les installations de la Ville de Québec
11. Demande d'aide financière au Fonds des régions et ruralité – Soutien à la vitalisation et la coopération intermunicipale
12. Mandat au procureur – Analyse règlementaire – Stationnement
13. Autorisation de signatures – Entente Société canadienne de la Croix-Rouge
14. Autorisation de signatures – Entente concernant la collecte et le traitement des matières organiques
15. Vente d'un terrain – Secteur des Trois-Saults
16. Nomination – Coordonnateur en ressources humaines
17. Activité – Chambre de commerce et d'industrie de Québec
18. Autorisation d'appel d'offres – Acquisition d'une surfaceuse à glace

TRAVAUX PUBLICS

19. Acceptation de soumission – TP-2023-41 | Acquisition de deux (2) camions neufs à chargement latéral pour la collecte des matières résiduelles
20. Acceptation de soumission – TP-2023-42 | Nettoyage des puisards 2024-2025-2026
21. Acceptation de soumission – TP-2023-43 | Fourniture, transport et traitement des conteneurs de l'écocentre 2024
22. Octroi de contrat – Fourniture de propane

URBANISME

23. Octroi de contrat – Vidange des fosses septiques 2024

DIVERS

24. Période de questions sur les points à l'ordre du jour
 - 24.1 Membres du conseil
 - 24.2 Public
25. Levée / Ajournement

2023-12-282

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour, tel que rédigé par le greffier-trésorier adjoint.

2023-12-283

3. Adoption des procès-verbaux du 6 et du 20 novembre 2023

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Paradis et résolu unanimement d'adopter les procès-verbaux du 6 et du 20 novembre 2023 tels que rédigés par le greffier-trésorier adjoint.

2023-12-284

4. Adoption du paiement des dépenses du mois de novembre 2023

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Pierre Labelle et résolu unanimement d'autoriser le paiement des dépenses du mois de novembre 2023, tel que présenté au conseil. Le greffier-trésorier adjoint confirme que la Municipalité a les crédits disponibles pour procéder aux paiements. Les membres du conseil municipal prennent acte du dépôt de la liste des personnes embauchées par la direction générale.

5. Période de questions :

Monsieur le maire donne la parole aux membres du conseil, les sujets ou commentaires ont porté sur :

- N/A

De la part de l'assistance :

- Stationnement hivernal de nuit

La période de questions a débuté à 20 h 02 et s'est terminée à 20 h 25.

ADMINISTRATION

2023-12-285

6. Adoption du calendrier des séances du conseil municipal 2024

Considérant que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Pour ce motif, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Paradis et résolu unanimement que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue de séances ordinaires du conseil municipal pour 2024. Ces séances se tiendront à la salle du conseil de l'Hôtel de ville et débiteront à 20 h :

Lundi, 15 janvier	Mardi, 2 juillet
Lundi, 5 février	Lundi, 19 août
Lundi, 4 mars	Lundi, 9 septembre
Lundi, 8 avril	Lundi, 7 octobre
Lundi, 6 mai	Lundi, 4 novembre
Lundi, 3 juin	Lundi, 2 décembre

Un avis public du contenu du présent calendrier sera publié conformément à la Loi qui régit la Municipalité.

2023-12-286

7. Adoption du Règlement 2023-1171 sur les opérations de déneigement d'un chemin public avec une souffleuse à neige d'une masse nette de plus de 900 kilogrammes (kg)

Considérant que le conseil municipal juge nécessaire d'adopter un règlement sur les opérations de déneigement d'un chemin public avec une souffleuse à neige d'une masse nette de plus de 900 kilogrammes (kg);

Considérant que l'article 497 du *Code de la sécurité routière* prévoit que, sous réserve d'un règlement adopté par une municipalité, nul ne peut, dans les milieux résidentiels où la vitesse permise est de 50 km / h ou moins, procéder à des opérations de déneigement d'un chemin public avec une souffleuse à neige d'une masse de plus de 900 kilogrammes (kg) sans la présence d'un surveillant circulant à pied devant celle-ci;

Considérant que l'article 626 (17) du *Code de la sécurité routière* permet d'autoriser, sur tout ou en partie d'un chemin dont l'entretien est à sa charge, le surveillant devant une souffleuse à neige à circuler à bord d'un véhicule routier;

Considérant que dans un des cas où le surveillant pourra circuler à bord d'un véhicule routier, il fera nuit, ce qui implique que la circulation sera alors à faible débit et que la présence des piétons (enfants, travailleurs et résidents) sera quasi inexistante;

Considérant que même s'il fera jour dans l'autre cas où le surveillant pourra circuler à bord d'un véhicule routier, le secteur où cela sera permis a été restreint au maximum et les zones scolaires ont été exclues de ce secteur afin d'assurer la sécurité des enfants et des piétons;

Considérant que le *Règlement numéro 2021-1123* doit être abrogé et remplacé par le présent *Règlement numéro 2023-1171*;

Considérant qu'un avis de motion a été donné par madame la conseillère Marie-Pierre Labelle à la séance extraordinaire du 20 novembre 2023;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Marie-Pierre Labelle et résolu unanimement que le Règlement numéro 2023-1171 *sur les opérations de déneigement d'un chemin public avec une souffleuse à neige d'une masse nette de plus de 900 kilogrammes (kg)* soit adopté et classé dans le livre des règlements.

2023-12-287

8. **Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2023-1172 modifiant le Règlement numéro 2017-1035 ayant pour objet d'établir la tarification de différents services municipaux**

Avis de motion est, par les présentes, donné par madame la conseillère Lynne Colquhoun qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le Règlement numéro 2023-1172 *modifiant le Règlement numéro 2017-1035 ayant pour objet d'établir la tarification de différents services municipaux*. Un projet de règlement est déposé séance tenante.

2023-12-288

9. **Octroi de contrat – Services téléphoniques**

Considérant que la Municipalité désire renouveler pour cinq (5) ans son contrat pour les services téléphoniques;

Considérant que le renouvellement avant la fin du présent contrat permettra de faire des économies substantielles pour les cinq (5) prochaines années;

Considérant le *Règlement de gestion contractuelle numéro 2019-1084*;

Considérant que la Municipalité peut octroyer de gré à gré des contrats comportant une dépense en bas du seuil prévu par la loi;

Considérant l'offre de services de la compagnie Bell;

Considérant la recommandation du greffier-trésorier adjoint;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'octroyer le contrat de cinq (5) ans pour les services téléphoniques à la compagnie Bell pour un montant total estimé à 59 295,60 \$, plus les taxes.

2023-12-289

10. **Autorisation de signatures – Nouvelle entente intermunicipale concernant la fourniture de services en matière de disposition de certaines matières résiduelles dans les installations de la Ville de Québec**

Considérant qu'en décembre 2019, la MRC de La Côte-de-Beaupré et ses 8 municipalités locales ont signé une entente intermunicipale avec la Ville de Québec concernant la fourniture de services en matière de traitement de certaines matières résiduelles dans les installations de la Ville de Québec;

Considérant que depuis 2019 et à la suite de la mise en place des infrastructures de réception et de traitement des résidus alimentaires par la Ville de Québec, le contexte dans lequel l'entente intermunicipale a été conclue a changé;

Considérant qu'à la demande de la Ville de Québec, l'entente intermunicipale intervenue avec la MRC de La Côte-de-Beaupré et les 8 municipalités locales doit être mise à jour;

Considérant que depuis le mois de mai 2023, des discussions ont lieu entre la MRC et la Ville de Québec afin de réviser certaines clauses proposées dans cette nouvelle entente;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Paradis et résolu unanimement :

- D'abroger l'entente intermunicipale concernant la fourniture de services en matière de traitement de certaines matières résiduelles dans les installations de la Ville de Québec intervenue en 2019 entre la Ville de Québec, la MRC de La Côte-de-Beaupré et les 8 municipalités locales (Résolution no 2019-12-324);
- D'autoriser le maire et le directeur général de la Municipalité de Boischatel à procéder à la signature d'une nouvelle entente intermunicipale concernant la fourniture de services en matière de disposition de certaines matières résiduelles dans les installations de la Ville de Québec entre la Ville de Québec, la MRC de La Côte-de-Beaupré et les 8 municipalités locales.

2023-12-290

11. Demande d'aide financière au Fonds des régions et ruralité – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale

Considérant que la Municipalité de Boischatel a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds des régions et ruralité;

Considérant que les municipalités de Boischatel et de L'Ange-Gardien désirent présenter un projet d'étude de faisabilité pour analyser la viabilité économique, organisationnelle et technique pour un projet de coopération intermunicipale en matière de loisirs et culture;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit:

- **Que** le conseil de la Municipalité de Boischatel s'engage à participer au projet d'étude de faisabilité pour analyser la viabilité économique, organisationnelle et technique pour un projet de coopération intermunicipale en matière de loisirs et culture et à assumer une partie des coûts;
- **Que** le conseil accepte que la Municipalité de Boischatel agisse à titre d'organisme responsable du projet;
- **Que** le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds des régions et ruralité;
- **Que** le maire et la directrice générale adjointe et greffière-trésorière soient autorisés à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

2023-12-291

12. Mandat au procureur – Analyse règlementaire – Stationnement

Considérant que la Municipalité désire réviser sa réglementation relative au stationnement sur son territoire;

Considérant que la Municipalité doit être accompagnée juridiquement;

Considérant l'offre de services de la firme Morency Société d'avocats s.e.n.c.r.l.;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement de mandater la firme Morency Société d'avocats s.e.n.c.r.l. pour accompagner la Municipalité dans la révision de sa réglementation relative au stationnement sur son territoire pour un montant ne dépassant pas 5 000 \$, plus les taxes.

Les sommes seront prises à même l'excédent accumulé non affecté.

2023-12-292 **13. Autorisation de signatures – Entente Société canadienne de la Croix-Rouge**

Considérant que le plan de sécurité civile a été refait en 2019 par la Municipalité afin de respecter la *Loi sur la sécurité civile* ;

Considérant qu'il est nécessaire de poursuivre l'entente avec la Société canadienne de la Croix-Rouge afin de prendre en charge les citoyens lors d'un sinistre;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Marie-Pierre Labelle et résolu unanimement d'autoriser le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité, l'entente de services aux personnes sinistrées avec la Société canadienne de la Croix-Rouge, et ce, selon les conditions et les taux prévus à celle-ci.

2023-12-293 **14. Autorisation de signatures – Entente concernant la collecte et le traitement des matières organiques**

Considérant que la Municipalité doit procéder à une entente concernant la collecte et le traitement des matières organiques (ex. huiles contaminées, peintures, adhésif, solvant, etc.);

Considérant l'offre de services de la compagnie LAURENTIDE RE-SOURCES Inc.;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Paradis et résolu unanimement d'autoriser le greffier-trésorier adjoint à signer pour et au nom de la Municipalité, l'entente concernant la collecte et le traitement des matières organiques avec la compagnie LAURENTIDE RE-SOURCES Inc., et ce, selon les conditions et les taux prévus à celle-ci.

2023-12-294 **15. Vente d'un terrain – Secteur des Trois-Saults**

Considérant la résolution numéro 2023-10-230 autorisant la Municipalité à mettre en vente différents lots situés dans le secteur des Trois-Saults;

Considérant que la Municipalité a reçu une promesse d'achat pour le terrain suivant :

- Terrain # 6 - Lot 6 542 137 - 183 500 \$ (plus taxes) - promesse d'achat signée par la compagnie 9410-2944 Québec Inc.

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement de procéder à la vente du terrain # 6 au proposant au prix soumis et d'autoriser le maire et le greffier-trésorier adjoint à signer tous les documents nécessaires pour finaliser la vente du terrain, y compris l'acte de vente et tout autre document nécessaire aux transactions.

2023-12-295 **16. Nomination – Coordonnateur en ressources humaines**

Considérant le besoin accru au niveau de la gestion des ressources humaines;

Considérant le changement d'un poste de coordination aux loisirs et à la culture par un poste de coordination en ressources humaines;

Considérant que la candidate possède la formation et les compétences nécessaires pour occuper le poste de coordonnatrice en ressources humaines;

Considérant la recommandation de la directrice générale adjointe;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Marie-Pierre Labelle et résolu unanimement de confirmer l'embauche de Madame Sara-Maude Tremblay au poste de coordonnatrice en ressources humaines, et ce, à compter du 8 janvier 2024.

Il est également résolu unanimement d'autoriser le directeur général à signer le contrat d'embauche.

2023-12-296

17. Activité – Chambre de commerce et d'industrie de Québec

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Paradis et résolu unanimement de procéder à l'achat de trois (3) cartes pour les élus, pour l'activité « *Québec 2024: Perspectives économiques et politiques* » organisée par la Chambre de commerce et d'industrie de Québec qui se tiendra le 24 janvier 2024. Les dépenses afférentes sont également remboursées.

2023-12-297

18. Autorisation d'appel d'offres – Acquisition d'une surfaceuse à glace

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à un appel d'offres public pour l'acquisition d'une surfaceuse à glace;

Considérant les articles 934 à 936 du *Code municipal du Québec*, concernant l'adjudication des contrats municipaux par appels d'offres publics ;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement d'autoriser le greffier-trésorier adjoint à procéder à un appel d'offres public pour l'acquisition d'une surfaceuse à glace.

TRAVAUX PUBLICS

2023-12-298

19. Acceptation de soumission – TP-2023-41 | Acquisition de deux (2) camions neufs à chargement latéral pour la collecte des matières résiduelles

Considérant l'appel d'offres publié par la Municipalité de Boischatel le 19 octobre 2023 (TP-2023-41) pour l'acquisition de deux camions neufs à chargement latéral pour la collecte des matières résiduelles;

Considérant l'addenda publié le 13 novembre 2023;

Considérant que les deux soumissions reçues ont été ouvertes, conformément à la Loi, le 23 novembre 2023;

Considérant que la soumission de Boivin Évolution Inc. (BEV) n'est pas conforme aux spécifications techniques prévues au document d'appel d'offres et comporte une condition relative au prix soumis ce qui fait en sorte que ladite soumission doit être rejetée;

Considérant le rapport préparé par le directeur des travaux publics en date du 1^{er} décembre 2023;

Considérant les règles qui régissent la Municipalité quant à l'octroi de contrats;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement :

- **Que** la soumission de Boivin Évolution Inc. (BEV) soit rejetée, pour notamment, les motifs énoncés sommairement au préambule de la présente et au rapport préparé par le directeur des travaux publics de la Municipalité;
- **Que** le contrat relatif à l'acquisition de deux camions neufs à chargement latéral pour la collecte des matières résiduelles soit accordé à Groupe Environnemental Labrie (NEQ : 1176068816), au montant de 1 057 770 \$, incluant les taxes, conformément aux documents d'appel d'offres et à la soumission déposée par cette entreprise en date du 16 novembre 2023;
- **Qu'une** copie de la présente résolution soit transmise aux deux entreprises ayant soumis des soumissions.

2023-12-299

20. Acceptation de soumission – TP-2023-42 | Nettoyage des puisards 2024-2025-2026

Considérant le processus d'appel d'offres public TP-2023-42 | Nettoyage des puisards 2024-2025-2026;

Considérant que les soumissions reçues ont été ouvertes, conformément à la Loi, le 30 novembre 2023;

Considérant que la Municipalité a reçu trois (3) soumissions;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Paradis et résolu unanimement d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de Sani-Orléans Inc. pour un montant total de 127 193,97 \$ taxes incluses, et ce, selon les prix au bordereau.

2023-12-300

21. Acceptation de soumission – TP-2023-43 | Fourniture, transport et traitement des conteneurs de l'écocentre 2024

Considérant le processus d'appel d'offres public TP-2023-43 Fourniture, transport et traitement des conteneurs de l'écocentre 2024;

Considérant que la soumission reçue a été ouverte, conformément à la Loi, le 16 novembre 2023;

Considérant que la Municipalité a reçu une (1) soumission et qu'elle s'est avérée conforme;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de AIM-Écocentre, pour un montant de 117 665,42 \$, taxes incluses, et ce, selon les prix au bordereau.

2023-12-301

22. Octroi de contrat – Fourniture de propane

Considérant qu'il est nécessaire pour la Municipalité de s'approvisionner en propane pour l'année 2024;

Considérant le *Règlement de gestion contractuelle numéro 2019-1084*;

Considérant que la Municipalité peut octroyer de gré à gré des contrats comportant une dépense en bas du seuil prévu par la loi;

Considérant l'offre de services de la compagnie Capital Propane Inc.;

Considérant la recommandation du directeur du service des travaux publics;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Marie-Pierre Labelle et résolu unanimement d'octroyer le contrat pour l'approvisionnement en propane pour 2024 à la compagnie Capital Propane Inc. pour un montant total estimé à 30 000 \$, plus les taxes.

URBANISME

2023-12-302

23. Octroi de contrat – Vidange des fosses septiques 2024

Considérant que la Municipalité procédera aux vidanges de fosses septiques pour l'année 2024;

Considérant le *Règlement de gestion contractuelle numéro 2019-1084*;

Considérant que la Municipalité peut octroyer de gré à gré des contrats comportant une dépense en bas du seuil prévu par la loi;

Considérant l'offre de services de la compagnie Sani-Orléans Inc.;

Considérant la recommandation du greffier-trésorier adjoint;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Lynne Colquhoun et résolu unanimement d'octroyer le contrat de vidange de fosses septiques pour 2024 à la compagnie Sani-Orléans Inc. pour un montant total estimé à 42 204 \$, plus les taxes.

DIVERS

24. Période de questions

Monsieur le maire donne la parole aux membres du conseil municipal, les sujets ou commentaires ont porté sur :

- Surfaceuse à glace

De la part de l'assistance :

- Analyse règlementaire

La période de questions a débuté à 20 h 37 et s'est terminée à 20 h 50.

2023-12-303

25. Levée de l'assemblée

Il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement que la présente assemblée soit levée à 20 h 50.

ASSISTANCE : 8 personnes

Benoit Bouchard
Maire

Daniel Boudreault
Greffier-trésorier adjoint

« Je, Benoit Bouchard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».